

**AVIS PUBLIC
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

À toute personne qui désire transmettre des commentaires ou se faire entendre par le Conseil à propos de la demande d'usage conditionnel pour la propriété située au 661-663, rue Notre-Dame

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis s'ajoute à la procédure usuelle prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et au règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels, le tout en vertu de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 en date du 4 juillet 2020.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière qu'à une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le **26 novembre 2021 à 9h00** à l'Hôtel de Ville sis au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Immeuble visé : 661-663, rue Notre-Dame – zone 125-Cb

Nature de la demande :

La demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale qui se tiendra le vendredi 26 novembre 2021. Le tout en vertu du règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels et de ses amendements.

Toute personne intéressée qui désire transmettre des commentaires à propos de la demande d'usage conditionnel doit le faire par écrit dans les **quinze (15) jours** de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel à : info@villest-tite.com
- Par courrier à : 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Québec G0X 3H0

Les commentaires obtenus seront transmis aux membres du conseil municipal avant qu'ils ne statuent sur la demande d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée pourra également se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite, ce 12 novembre 2021.



Me Julie Marchand,
Greffière

